



# المؤسسة الجزائرية للاعتماد L'Organisme Algerien d'Accréditation



**S. HALI**  
Chef département  
inspection  
ALGERAC

# Création d'ALGERAC

Décret exécutif n° 05-466 du 4 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 6 décembre 2005, portant création, organisation et fonctionnement de

**l'Organisme Algérien d'Accréditation**

**“ ALGERAC ”**



**Journal Officiel N° 80**

# Missions d'ALGERAC

**ALGERAC**, a pour mission principale l'accréditation de tout Organisme d'Evaluation de la Conformité.

A ce titre, ALGERAC est chargé notamment de:

- ✓ **Mettre en place les règles et procédures relatives à l'accréditation;**
- ✓ **Examiner les demandes et délivrer les décisions d'accréditation conformément aux normes nationales et internationales pertinentes;**
- ✓ **Procéder au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.**
- ✓ **Conclure toutes conventions et accords en rapport avec ses programmes d'activités avec les organismes étrangers similaires et de contribuer aux efforts menant à des accords de reconnaissance mutuelle;**
- ✓ **Représenter l'Algérie auprès des organismes internationaux et régionaux similaires;**
- ✓ **Editer et diffuser des revues, brochures ou bulletins spécialisés relatifs à son objet.**



# L'accréditation concerne

**Les OEC : Organismes d'Évaluation de la Conformité**

- **Les laboratoires d'essais et d'étalonnage.**
- **Les organismes d'inspection.**
- **Les organismes de certification.**

*Les conditions et critères d'accréditation de ces organismes d'évaluation, sont fondés sur les normes nationales et/ou internationales pertinentes.*

# Normes de référence qui s'appliquent à chaque Domaine



**ALGERAC**  
**ISO/CEI 17011**

**Laboratoires**

Essais /analyse

Etalonnage

**ISO/CEI 17025**

**ISO/CEI 15189**

**Organismes  
d'Inspection**

Examen des :

- matériels,
- produits,
- installations,
- usines,
- processus,
- procédures de travail ou services

**ISO/CEI 17020**

**Organismes de  
Certification**

Système

**ISO/CEI 17021**

Produits

**Guide ISO/CEI 65**

Personnes

**ISO /CEI 17024**

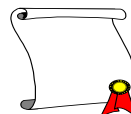
# EVALUATION DE LA CONFORMITÉ : Champs d'intervention

ALGERAC

OEC

Clients des  
OEC

## Accréditation



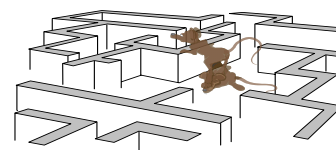
certification



Essai et  
étalonnage



Inspection

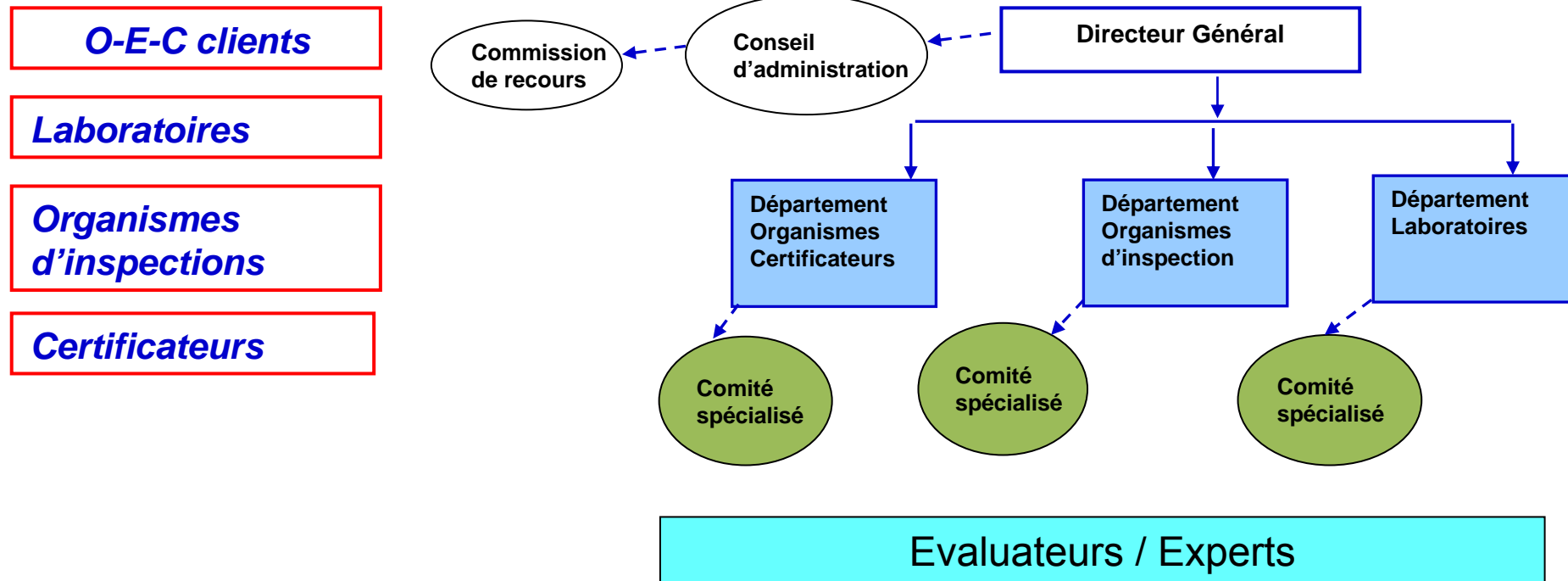




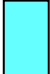
Producteurs, opérateurs économique



# Organisation

Sur le plan technique ALGERAC est organisé comme suit :



-  Organes consultatifs
-  Structures permanentes
-  Ressources externes

# fonctionnement d'ALGERAC

## Les Comités spécialisés: (03)

**Chaque comité est composé de représentants des différentes parties intéressées, à savoir :**

- ✓ Représentants des OEC;
- ✓ Représentants des clients des OEC
- ✓ Représentants des pouvoirs publiques;
- ✓ Représentants des consommateurs, personnes du public.



# fonctionnement d'ALGERAC

## Missions

## *Comites spécialisés*

Chaque comité exerce les missions suivantes :

- ◆ **donner son avis sur chaque dossier d'évaluation** qui lui est soumis pour l'octroi, l'extension, le maintien, la prolongation et le retrait partiel ou total, temporaire ou définitif d'une accréditation ;
  - Ces avis sont émis au vu du rapport d'évaluation et des autres documents composant le dossier,
- ◆ **faire des propositions** sur les orientations générales en matière d'accréditation dans les domaines respectifs des départements concernés ;



# fonctionnement d'ALGERAC

## Missions suite *Comites spécialisés*

- ◆ donner son avis sur les procédures et autres documents fixant les critères particuliers de candidatures, sélection, formation et suivis des évaluateurs et des experts ; sur demande d'ALGERAC.
- ◆ émettre des avis sur les politiques, processus d'évaluation et de décision d'accréditation du département auquel est attaché le comité.;
- ◆ donner son avis sur les questions qui lui sont soumises.



# fonctionnement d'ALGERAC

## Le Conseil d'Administration:

**Le Conseil d'administration est composé de représentants des trois parties essentiellement intéressées, à savoir:**

- ✓ **Les Départements ministériels (12)**
- ✓ **Les organismes d'évaluation de la conformité; clients actuels ou potentiels d'ALGERAC (12)**
- ✓ **Les clients de ces derniers; prestataires et producteurs, entrepreneurs et artisans, consommateurs et personnes du public(12)**



# fonctionnement d'ALGERAC

## La Commission de recours

**Commission indépendante** chargée de statuer sur les recours émanant des organismes d'évaluation de la conformité visant à reconsidérer toute décision prise par ALGERAC.

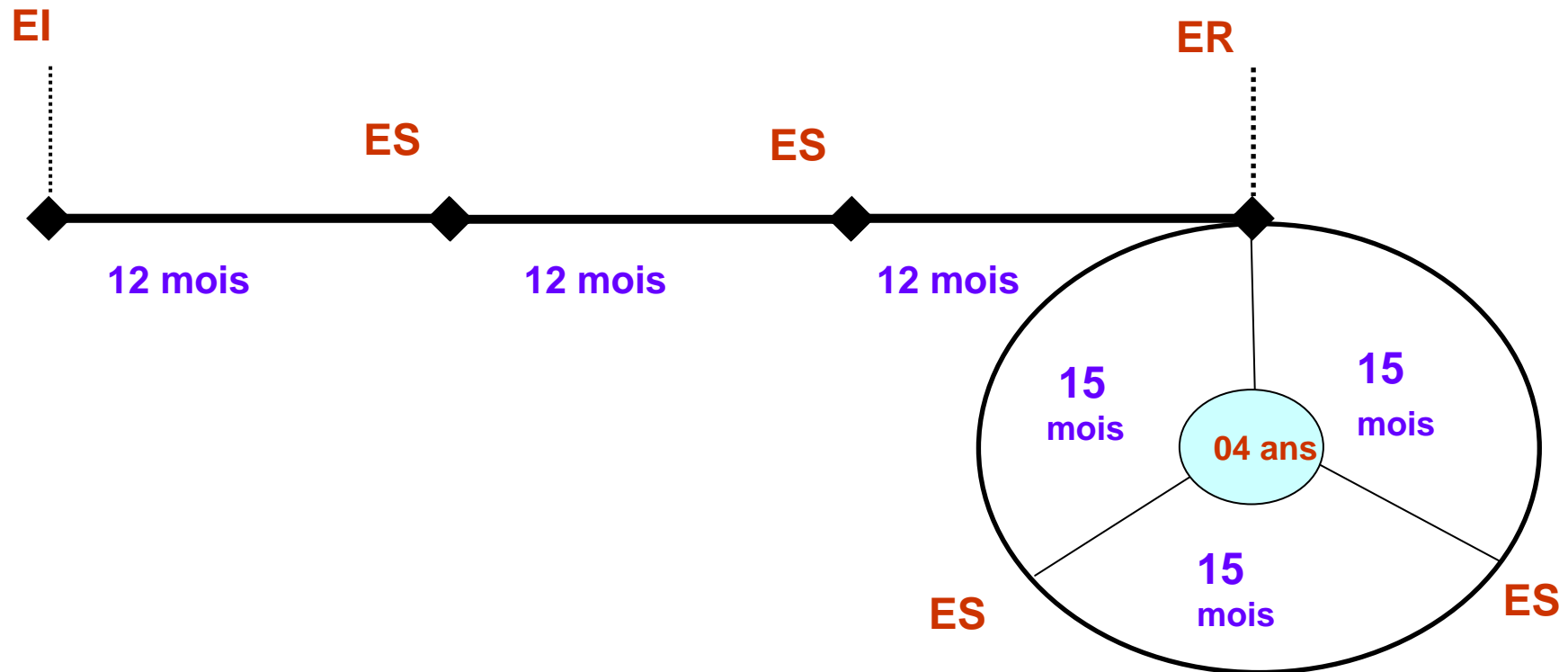


# Cycle d'une accréditation

- La première accréditation est valable trois ans, moyennant des visites de surveillance annuelles
- Elle peut être renouvelée pour des périodes de quatre ans, moyennant des visites de surveillance annuelles
- Et moyennant une visite de renouvellement



# Cycle d'accréditation ALGERAC



**EI:** Evaluation Initiale

**ES:** Evaluation de Surveillance

**ER:** Evaluation de Renouvellement



# FORMATIONS

des évaluateurs et experts  
d'ALGERAC



# Formations des évaluateurs et experts d'ALGERAC

## Fonds nationaux



### Formations théoriques ALGERAC réalisées en 2007 et 2008

Formation	Nombre	Période	Durée	Résultats attendus
ISO/CEI 17025	De 12 à 15 évaluateurs Par référentiel	2007 /2008	Pour un volume global de 200 jours	- Maîtrise des exigences de la norme par tous les évaluateurs ayant à réaliser des évaluations & - Permettre à chaque évaluateur de procéder, seul ou comme membre d'une équipe d'évaluation, à l'évaluation d'un OEC candidat à l'accréditation.
ISO/CEI 17020				
ISO/CEI 17021				
ISO 19011				

**Le nombre d'évaluateurs et experts formés dans ce programme est de soixante dix-huit (78)**



# FORMATIONS DES EXPERTS TECHNIQUES

## Formations réalisées

Intitulé	Nombre	Date	Lieu	Financement
<i>Formation sur le référentiel de l'inspection et les techniques de l'audit</i>	<i>2 groupes de 20 experts</i>	<i>02 jours,</i>	<i>ALGER</i>	<i>Programme union européenne</i>
<i>Formation sur le référentiel des laboratoires et les techniques de l'audit</i>	<i>2 groupes de 20 experts</i>	<i>02 jours</i>	<i>ALGER</i>	<i>Programme union européenne</i>



# SYSTEME DE MANAGEMENT QUALITE D'ALGERAC

## Selon la norme 17011 : 2004

<b>codif</b>	<b>Titre</b>
<b>LIS</b>	<b>Listes</b>
<b>GEN</b>	<b>Documents généraux</b>
<b>PRO</b>	<b>Procédures</b>
<b>DOC</b>	<b>Documents destinés à l'externe</b>
<b>FOR</b>	<b>Formulaires</b>

## Formations Pratiques ALGERAC réalisées en 2007 et début 2008

L'évaluation des coachings réalisés sur un échantillonnage représentatif des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à savoir:

- les laboratoires, les organismes d'inspection, et certificateurs ayant entamé la mise en place d'un système de management de la qualité.

a révélé que ces organismes qui sont considérés comme des demandeurs potentiels :

- Disposent d'un système encore récent et ne répond pas forcément aujourd'hui au référentiel international d'accréditation: **ISO/CEI 17025/2005 pour les laboratoires.**

- Pour les organismes d'inspection, disposant d'un système qualité, ce dernier répond beaucoup plus aux exigences de **la norme de certification de système de management qualité ISO 9001/2000**, et n'ont pas entamé la mise en place du référentiel international d'accréditation spécifique aux organismes d'inspection: **ISO/CEI 17020/1998** ;



## Formations Pratiques ALGERAC réalisées en 2007 et début 2008

- Organisme certificateurs :

Les organismes exerçant selon **le référentiel ISO 17021** sont des représentations des groupements étrangers, ces derniers sont accrédités par des accréditeurs membres des organisations régionales et internationales d'accréditation. Au niveau national, le déroulement du processus de certification est partiel en particulier pour les comités décisionnel et de certification et **l'octroi des certificats est fait par la filiale ou le siège des groupements implantés à l'étranger.**



# La pré évaluation

**ALGERAC** met à la disposition des Organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à leur demande, une action de pré évaluation, processus volontaire et totalement indépendant du cycle d'accréditation.



## 1. Définition de la pré - évaluation

Ensemble des opérations relatives à une visite qui permet d'établir si les procédures de l'OEC sont conformes aux référentiels de l'accréditation.

## 2. Les objectifs de la pré-évaluation

La pré évaluation a pour objectif principal d'estimer si l'organisme concerné a pris suffisamment en compte les critères d'accréditation, tant au niveau des concepts qu'au niveau de l'implantation effective.

# Évaluation d'ALGERAC

*Mai 2007* par les experts internationaux

Mr. Philippe DELMAS Expert international dans le cadre du projet AFNOR

*Extrait du rapport de mission du 19 au 24 Mai 2007*

- ALGERAC a défini ses structures, et les a mises en place.
- **EN CONCLUSION** : ALGERAC sera pleinement opérationnel, pour traiter les premières demandes d'accréditation qu'il aura reçues, en pratique, après la période des congés annuels.

# Évaluation d'ALGERAC

juin 2007 par les experts internationaux

Mr. Manfred KINDLER Expert international PTB

30 Milestones

white	Work not yet started		yellow	Work in progress		green	Work nearly finished	
<div style="text-align: center;"> <p><b>06 2007 ALGERAC</b></p> <p><b>Internationally recognized National Accreditation Body</b></p> <p><b>ILAC - IAF MRA / MLA</b></p> <p><b>Pre Peer Evaluation</b></p> </div>								
			<p>I<sub>x</sub> - Implementation <b>83%</b></p> <p>S<sub>x</sub> - Sustainability <b>53%</b></p> <p>V<sub>x</sub> - Velocity (p.a.) <b>28%</b></p> <p>Mean Value <b>67%</b></p> <p>SI = <b>64%</b></p>		<p><b>ALGERAC 06 2007</b></p> <p>Mile-stone    Percen-    Mile-    Percen-</p> <p>                  tage            stone    tage</p>		<p><b>Key Parameter</b></p> <p><b>Quality</b></p> <p>S    78%</p> <p>P    48%</p> <p>O    40%</p>	
28			MS 01	90%	MS 16	80%	Scope	
29	14		MS 02	100%	MS 17	80%	I    73%	
	12		MS 03	90%	MS 18	60%	N    81%	
11	10		MS 04	100%	MS 19	60%	G    35%	
	9		MS 05	80%	MS 20	40%	BSC	
13	8		MS 06	100%	MS 21	20%	F    87%	
5	7		MS 07	80%	MS 22	90%	C    54%	
	6		MS 08	90%	MS 23	70%	H    75%	
4	5		MS 09	80%	MS 24	60%	P    40%	
	4		MS 10	80%	MS 25	10%	Player	
2	3		MS 11	30%	MS 26	50%	G    83%	
	2		MS 12	70%	MS 27	80%	A    67%	
1	1		MS 13	80%	MS 28	20%	I    61%	
	1		MS 14	70%	MS 29	80%		
	1		MS 15	60%	MS 30	20%		

# Objectifs d'ALGERAC pour 2009/ 2010

1. **Lancement et développement de processus d'Accréditation pour les OEC les plus crédibles en Algérie.**
  - **L'accréditation des organismes de certification : une dizaine d'organismes étrangers dans leur totalité activent en Algérie.**
  - **L'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages : Trois laboratoires sont accrédité ( il en existe des centaines en Algérie)**
  - **L'accréditation des organismes de contrôle et d'inspection : Aucun organisme n'est accrédité, ils sont nombreux, et ils ont privilégié l'agrément ou la certification ISO 9001 en l'absence d'un organisme algérien d'accréditation .**



# Objectifs d'ALGERAC pour 2009/ 2010

## 2. s'inscrire en membre des organisations régionaux et internationaux



المنظمة العربية  
للتنمية الصناعية والتعدين

International  
Laboratories  
Accreditation  
cooperation



# Objectifs d'ALGERAC pour 2009/ 2010

## 2 - Etre signataire des accords :

### **AML (Accords de Reconnaissance Multilatéraux)**

accords volontaires conclus entre organismes d'accréditation

sur la reconnaissance de l'équivalence technique entre signataires.



## STRATEGIQUES ET PERSPECTIVES

- Disposer d'un corps d'une centaine (100) d'évaluateurs et d'experts opérationnel pour assurer sa mission principale et satisfaire la demande nationale dans le domaine de l'accréditation,
- Aboutir à la reconnaissance d'**ALGERAC** par ses pairs, par la même:
  - crédibiliser l'infrastructure qualité nationale en conformité avec les normes internationales et
- Satisfaire aux exigences OMC/OTC/SPS et aux accords d'association avec l'UE, pour l'adhésion prochaine à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ;
- Participer activement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie industrielle initiée et conçue par les pouvoirs publics.



\* Merci de votre attention \*

[www.algerac.org](http://www.algerac.org)

Tel : 021 77 41 65/021 77 49 40

Fax : 021 77 40 60

email: [Contact@algerac.org](mailto:Contact@algerac.org)

Ou

- [laboratoire@algerac.org](mailto:laboratoire@algerac.org)
- [inspection@algerac.org](mailto:inspection@algerac.org)
- [certification@algerac.org](mailto:certification@algerac.org)

